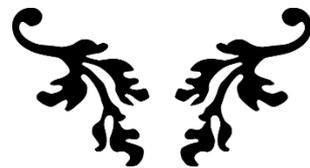




---

# L'OFFICIEL DE LA MINE RESPONSABLE

---



N° 1

27 juillet 2016

Après-mine dans l'Aude : opacité et désinformation du préfet

Un comité de pilotage pour le projet " Mine responsable " a été installé par Emmanuel MACRON le 1<sup>er</sup> avril 2015. Assurant aussi la coordination de cette instance, le chef du bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques (détaché auprès du ministre en charge des mines) déclare :

***" la mine propre n'existe pas ... Une mine a toujours un impact sur les populations, l'environnement, elle transforme toujours un territoire.  
A notre charge de rendre cet impact positif "***

Ainsi l'Etat et les industriels conscients de l'enjeu de l'acceptabilité sociale mettent en place une stratégie de communication afin d'éviter les conséquences graves de l'industrie extractive sur tous les plans : sanitaires, environnementaux, sociaux et économiques.

**Une présentation de la situation actuelle – issue de documents officiels et déclarations – s'impose ...**

Bulletin d'information destiné aux membres de l'Association Gratte Papiers

La mine responsable, concept préalable à la reprise de l'activité minière, répondrait à la volonté du gouvernement de " faire évoluer les représentations sur l'exploitation minière qui reste encore trop souvent associée aux traumatismes du passé " et veillerait " à anticiper la gestion environnementale de l'après-mine ". Problème, le président du comité de pilotage du projet " mine responsable " déclare : " **la mine propre n'existe pas ... Une mine a toujours un impact sur les populations, l'environnement, elle transforme toujours un territoire. A notre charge de rendre cet impact positif** ". Pour apprécier la réalité, une présentation de la situation actuelle – issue de documents et déclarations officiels – s'impose.

## L'actuel préfet de l'Aude résume parfaitement la situation de Salsigne :

" **une situation inacceptable sur le plan sanitaire pour les populations** <sup>[1]</sup> "

" La présence avérée de cette pollution <sup>[2]</sup> " à l'arsenic est un doux euphémisme :

- " Le site de la Combe du Saut, situé dans la commune de Salsigne (Aude), pose de nos jours un des plus graves problèmes environnementaux de contamination à l'arsenic en Europe <sup>[3]</sup> ", selon un rapport du BRGM de 2009 ;
- Salsigne fait partie des 23 sites de l'inventaire français de déchets miniers " ayant des incidences graves sur l'environnement ou risquant, à court ou à moyen terme, de constituer une menace sérieuse pour la santé humaine ou l'environnement <sup>[4]</sup> ", en application de l'article 20 de la directive n° 2006/21/CE.

## Solution retenue par le préfet : opacité et désinformation !

A la demande du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, GEODERIS – Groupement d'intérêt Public chargé d'apporter à l'Etat une assistance et expertise en matière d'après-mine – indique dans une étude de 2008 que " il existe très certainement sur ce site **un aléa environnemental lié à l'arsenic** <sup>[5]</sup> ". Ce rapport n'est jamais diffusé publiquement, ni même cité, surtout pas par le préfet de l'Aude lors de CLI ...

Puis GEODERIS délivre en 2012 un second rapport, concernant spécifiquement Salsigne, mais que le préfet de l'Aude présente seulement le 17 juin 2016, soit quatre ans après, de surcroît en catimini !



Pire, la conclusion de GEODERIS ne fait état que de risques " de niveau faible ou moyen de mouvement de terrain <sup>[6]</sup> " – pour lesquels il n'y a jamais eu ici de victime – annexant une cartographie très précise de ces risques.

Mais il est surtout mentionné que " **l'aléa pollution n'a pas été étudié** <sup>[7]</sup> ". Pourtant le plus important, il est à l'origine de décès comptés par centaines, et pour lequel une cartographie détaillée avait été promise.

En revanche, pour l'ancien bassin minier de lignite de Bize-Minervois, situé à plus de 50 km de Salsigne, le préfet de l'Aude " s'empresse " aussi en juin 2016 de présenter une " **carte des aléas pollutions des eaux superficielles et souterraines** <sup>[8]</sup> " établie en ... février 2007 ! Soit après plus de 9 ans ...

Malgré ses promesses, le préfet de l'Aude – représentant de l'Etat dans le département – établit sa volonté de ne pas réaliser une cartographie de la pollution à Salsigne, et au-delà, la volonté de l'Etat de ne pas assumer la gestion de l'après-mine ni de protéger les populations exposées à une pollution à l'arsenic inacceptable.

**Dans ces conditions, il est impossible de croire aux vertus de la mine responsable ...**

## La transparence vantée préfet après préfet :

Depuis la révélation par la presse d'une étude démontrant la surmortalité par cancers autour de la mine d'or de Salsigne, chaque préfet – la main sur le cœur – entonne la ritournelle de la transparence.

Ouvrant le bal lors d'une CLI mémorable, en mars 2006, Jean-Claude Bastion assène : " *la transparence dans l'information sera complète, rien ne sera dissimulé* <sup>[9]</sup> ".

Revendiquant être " *seul responsable de la diffusion de l'information* <sup>[10]</sup> ", son successeur – Bernard Lemaire – n'hésite pas à débiter que " *l'Etat ... s'engage à garantir la transparence des informations afférentes au site* <sup>[11]</sup> " fort d'un " *protocole d'information sur les pollutions des sols, de l'air, de l'eau* ".

La transparence est totale, à croire ce préfet : " *ce protocole permet une diffusion de l'information dès qu'elle est connue, sans qu'il soit besoin de la solliciter* <sup>[12]</sup> " !

En 2009 la cadence des CLI ralentissant, la préfète Anne-Marie Charvet se fend d'un communiqué de presse pour arborer son " *souci commun de partage de l'information afin que les élus, les associations et les populations aient un niveau de connaissance de la réalité environnementale et sanitaire des sites égal à celui qu'en a l'administration de l'Etat* <sup>[13]</sup> ".

2016, adieu les trois CLI par an, place à une CLI tous les trois ou quatre ans. Aujourd'hui le préfet – Jean-Marc Sabathé – ne sort pas du rang : " *un objectif de transparence ... c'est un souhait fort* <sup>[14]</sup> ". Dont acte !



## Une cartographie de la pollution ... éternellement promise !

On prend les mêmes, CLI et préfets, et on recommence – dans la transparence ... bien sûr – avec le problème phare de l'après-mine à Salsigne : " *le préfet [Jean-Claude Bastion] précise que le présent état de la pollution est la première étape de la cartographie des pollutions qui sera à la charge des services de l'Etat* <sup>[15]</sup> ". C'est toujours bon de le rappeler, surtout après avoir reconnu une surmortalité par cancers en lien avec la pollution des sols.

Mieux, le préfet Bastion communique un " *relevé de décisions retraçant les actions qui vont être engagées* ", notamment la " *cartographie de la pollution* <sup>[16]</sup> " pour la fin de l'année.

Suivra le préfet Lemaire, sur la même ligne " *avec à court terme, la réalisation d'une cartographie des zones polluées afin d'en tirer toutes les conséquences, y compris dans le domaine de l'aménagement du territoire et des politiques en matière d'urbanisme. Le préfet indique qu'il veut des analyses sûres pour pouvoir décider ... Il souhaite la mise en place d'un schéma ou d'un protocole d'analyses pour l'eau, mais également pour l'air, les sols ... Personne ne sait dire aujourd'hui ce qu'on peut faire ou pas. Il agira en conséquence mais il lui faut au préalable des certitudes pour gérer les problématiques en matière d'urbanisme, de foncier* <sup>[17]</sup> ".

Le fameux protocole abonde dans le même sens. Passe l'année. Fin 2007, le préfet confirme : " *le risque majeur aujourd'hui connu, c'est l'ingestion des sols. Pour cela, l'Administration a un impératif de mettre en place un système d'évaluation non aléatoire, scientifiquement fondé* <sup>[18]</sup> ".

Mi 2009, un vice-président du Conseil Régional " *souhaite connaître l'état d'avancement de la cartographie de la pollution dans la vallée de l'Orbiel évoquée lors de précédentes CLI, ainsi que les éventuelles contraintes liées en matière d'urbanisme* <sup>[19]</sup> ".

**C'est la dernière fois que le sujet est évoqué publiquement en préfecture, le début d'une savante reculade ...**

**L'engagement de l'Etat de garantir la transparence, le niveau de connaissance égal à celui qu'en a l'administration, la cartographie de la pollution pour fin 2006, etc. ...**

**Tout ça n'est que mensonge !**

**Quand l'action administrative de l'Etat est défailante, il appartient aux citoyens d'agir.**

[1] [Préfet de l'Aude - mémoire en défense TA Montpellier 29 décembre 2015](#), page 6

[2] [Préfet de l'Aude - mémoire en défense TA Montpellier 29 décembre 2015](#), page 3

[3] [BRGM - Pollution des eaux par l'arsenic et acceptabilité des procédés de biotraitement](#), page 49

[4] [MEEM - Inventaire - article 20 directive 2006/21/CE](#)

[5] [GEODERIS rapport synthèse 3 octobre 2008](#), page 36

[6] [GEODERIS rapport synthèse 30 novembre 2012](#), page 33

[7] [GEODERIS rapport synthèse 30 novembre 2012](#), page 22

[8] [GEODERIS-INERIS carte aléa pollution eaux Bize-Minervois](#)

[9] [Préfet de l'Aude - P.V. CLI 10 mars 2006](#), page 2

[10] [Préfet de l'Aude - P.V. CLI 11 juillet 2006](#), page 6

[11] [Préfet de l'Aude - protocole communication 2006](#)

[12] [Préfet de l'Aude - P.V. CLI 19 décembre 2006](#), page 1

[13] [Préfet de l'Aude - communiqué de presse 24 juin 2009](#)

[14] [Préfet de l'Aude - P.V. CLI 30 mars 2016](#), page 3

[15] [Préfet de l'Aude - P.V. CLI 10 mars 2006](#), page 3

[16] [Préfet de l'Aude - P.V. CLI 10 mars 2006, fiche actions](#)

[17] [Préfet de l'Aude - P.V. CLI 11 juillet 2006](#), page 3

[18] [Préfet de l'Aude - P.V. CLI 10 décembre 2007](#), page 2

[19] [Préfet de l'Aude - P.V. CLI 23 juin 2009](#), page 3